

Cette livraison du numéro 25 de Réseaux porte fort bien son nom : l'objectif de notre revue est bien de mettre en relation, de nous enrichir de nos expériences, de partager des solutions.

Merci donc à **Bruno HUSS**, Président de l'ADOM pour son témoignage très riche et merci à **Julie DEMAY**, Déléguée générale de DIRCA d'avoir partagé cette initiative sur le parrainage.

Bonne lecture et bel été.

Jean-François QUÉVRAIN, Président de la FNCDS

PARRAINAGE : LA SOLIDARITÉ À L'ŒUVRE CHEZ DIRCA



Au cours d'une carrière, il survient des moments délicats pendant lesquels un cadre dirigeant éprouve le besoin d'échanger avec quelqu'un qui pourrait, sous le sceau de la confidentialité et en toute impartialité, l'éclairer avec le recul nécessaire sur les choix qui se présentent à lui. C'est particulièrement vrai dans les coopératives agricoles de taille modeste qui ne comportent bien souvent qu'un seul cadre dirigeant, le directeur général.

Le Conseil National de DIRCA a souhaité développer l'attractivité de son réseau, objectif central de son plan stratégique 2020-2022. Pour ce faire il a constitué 7 groupes de travail composés d'administrateurs volontaires, dont l'un a été chargé d'identifier les leviers de fidélisation des adhérents. Logiquement, le parrainage s'est imposé comme un axe majeur de ce dispositif. En effet, si un réseau professionnel semble être le lieu naturel pour trouver ces appuis, il a semblé important aux membres du groupe de travail de structurer et concrétiser cette possibilité.

Dans cette optique, il fallait identifier au sein du réseau des adhérents à DIRCA une équipe de parrains désintéressés et volontaires pour être contactés et prêter une oreille bienveillante aux adhérents en questionnement. Les retours ont largement dépassé les espérances et nous avons enregistré de nombreuses réponses enthousiastes, démontrant que la solidarité est l'ADN de DIRCA. En effet, plus de 10% des adhérents se sont portés volontaires pour épauler leurs pairs, en majorité des actifs mais également des retraités encore très

impliqués. Répartis dans toutes les régions de France, ces femmes et ces hommes œuvrent dans toutes les filières agricoles où, à l'image des adhérents de Dirca, ils sont majoritairement DG, mais aussi DGA, Directeur de Branche, DRH, Directeur industriel...

Depuis la mise en route de ce parrainage, DIRCA reçoit en moyenne une demande par semaine portant sur des sujets très divers depuis le soutien d'une personne en recherche d'emploi depuis de long mois à la posture à prendre avec certaines administrations tatillonnes ou avec un délégué syndical très virulent et peu suivi en passant par la recherche d'un prestataire ad hoc pour un sujet technique et pointu.

Ce parrainage vient s'ajouter aux services déjà existants chez Dirca pour épauler les adhérents en difficulté comme la recherche et la diffusion d'offres d'emploi, les journées d'échange sur la transition professionnelle, l'observatoire des rémunérations, la mise en ligne d'un annuaire des adhérents ou encore la mobilisation d'un fonds de soutien.

Malheureusement, les incertitudes actuelles pesant sur les cadres dirigeants dans les filières agricoles mais aussi dans d'autres secteurs comme l'actualité nous le montre tous les jours, ne font que nous conforter sur le bien-fondé de cette démarche solidaire.

Dirca est un syndicat professionnel membre de la FNCDS qui regroupe 530 adhérents cadres dirigeants de la coopération agricole, en activité, en transition de carrière ou à la retraite.

Julie DEMAY, Déléguée générale DIRCA

INTERVIEW DE BRUNO HUSS, PRÉSIDENT DE L'



Bruno Huss est président de l'ADOM depuis 5 ans, il a conduit notamment un élargissement du périmètre de l'association en proposant l'adhésion à des dirigeants des groupes de protection sociale et des mutuelles d'assurance.



En quelques mots, pouvez-vous décrire votre association ?

L'ADOM, le Réseau des Dirigeants Mutualistes et Paritaires, francophone, inter-Livres (LI, LII, LIII) et inter-Codes (Mutualité, Assurance, Sécurité Sociale), est un lieu de rencontre, d'échange, de partage d'expérience et de réflexion

mutuelle sur l'ensemble des thématiques métiers traitées par un directeur mutualiste, de France, d'Outre-mer, d'Europe, d'Amérique et d'Afrique francophones.

L'ADOM organise mensuellement des manifestations sur les principaux thèmes d'actualités de la Mutualité, de la Protection sociale et de l'Assurance de personnes et de biens.

L'ADOM a mis en place des groupes de réflexion thématiques sur les grands sujets métiers de la Mutualité. L'ADOM est ouverte aux directeurs généraux, aux directeurs, aux cadres de direction et aux dirigeants sympathisants mutualistes et paritaires.

L'ADOM est administrée par un Conseil de 30 membres.

Quel impact de la crise sanitaire sur l'organisation de vos membres ou/et secteur (télétravail, management, activités) ?

La crise sanitaire a accéléré des tendances déjà engagées depuis quelques années dans la relation avec l'adhérent avec les outils numériques. Cependant, aujourd'hui le multicanal s'est effacé au profit du cross canal.

En effet, en fonction de ses besoins, l'adhérent peut s'adresser soit à une agence, une plate-forme ou utiliser les services Internet de son organisme de protection sociale complémentaire. Pour une mutuelle ou un groupe de protection sociale, la connaissance exhaustive des besoins de l'adhérent est essentielle pour répondre pleinement à ses attentes en lui apportant les conseils les mieux adaptés à sa situation. En santé, l'accompagnement et l'orientation dans l'offre de soins est devenu un métier à part entière des acteurs de santé complémentaire.

La crise sanitaire s'est traduit notamment par des services nouveaux comme le soutien psychologique ou le coaching de la santé des adhérents.

L'organisation massive du télétravail sous la contrainte de l'Etat s'est traduit par la mise place d'un équipement à la grande majorité des salariés dans un délai record et sans accroc. Cette étape réussie, la gestion du télétravail en termes de sécurité et d'organisation ont été également bien conduits et le management s'est adapté à ce nouveau contexte.

Plusieurs membres de l'ADOM ont signé des accords sur la mise en place du télétravail, ceux-ci seront sans doute prolongés après la crise sanitaire. La généralisation du travail à distance soit à domicile ou dans des espaces de coworking met en

réflexion ce qui fait entreprise, cette question semble être un préalable avant sa généralisation mais répond à une demande de salariés de plus en plus nombreux.

Quels sont les points importants de l'actualité réglementaire et concurrentielle de vos adhérents ?

Au fil des années les acteurs complémentaires ont vu leur offre encadrée par les pouvoirs publics, cette limitation de l'offre s'est accompagnée par une augmentation des taxes sur les contrats quel que soit leur nature. Ainsi aujourd'hui une offre 100% remboursée par la Sécurité Sociale a été mise en place en optique et dentaire définie par les pouvoirs publics. Les dispositions prises pendant la crise sanitaire ont augmenté l'emprise de l'Etat sur l'assurance santé. Les Mutuelles historiquement les acteurs importants de l'assurance santé à l'origine du tiers payant et de l'offre de soins sont de moins en moins complémentaires.

D'aucuns pensent que l'évolution de la retraite complémentaire conduira à moyen terme à la disparition de l'AGIRC et de l'ARRCO et que cette perspective pourrait être identique pour l'assurance de santé complémentaire à échéance proche.

Dans cette perspective l'avenir des organismes complémentaires pourrait donc passer par les métiers de la santé et du médicosocial avec ses 2 800 établissements du médicosocial (hôpital, centres de santé, EPHAD, crèches...) a des atouts de différenciation. Cette possible voie du renouveau serait de fait un retour aux sources du mutualisme.

Quel message voulez-vous adresser à la FNCDS (améliorer sa visibilité, développer sa notoriété...) ?

Les associations ou syndicats de dirigeants ou cadres de Direction ont besoin que leurs droits et devoirs soient envisagés dans un cadre transversal, tel que celui proposé par la FNCDS.

La question des Dirigeants pour les organismes complémentaires que sont les mutuelles et groupes de protection sociale est importante dans un contexte de fusion engagé depuis le début des années 2000 et toujours en œuvre. Par ailleurs, en mutualité certains directeurs exercent des mandats sociaux sans en avoir le dispositif juridique et financier idoine, non reconnu par le code de la Mutualité, contrairement au code de la sécurité sociale et au code l'assurance, ce qui peut se traduire en cas de licenciement par la non prise en charge par pôle emploi des directeurs licenciés, qui se trouvent dans une situation de fait de précarité. Aussi l'ADOM fait du conseil auprès de ses adhérents qui le sollicitent et depuis peu met à disposition une offre de coaching auprès de ceux qui sont en repositionnement professionnel avec un financement partiel de cette action.

CONTACT : president@asso-adom.fr ou www.asso-adom.fr

Propos recueillis par Jean-Claude GENËT,
Secrétaire général délégué de la FNCDS

LA FNCDs PARTENAIRE DU



La 34e édition du Prix Turgot - qui récompense le meilleur livre d'économie financière de l'année - a eu lieu le 2 juin à Bercy, au ministère de l'Économie et des Finances, sous le haut parrainage de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

Le Palmarès de la 34e édition du Prix TURGOT du Meilleur Livre d'Économie Financière

« Ce rendez-vous annuel, incontournable, de la littérature et de la pédagogie Economique, met à l'honneur des auteurs confirmés et de nouveaux talents très prometteurs... mais ce soutien apporte aussi une contribution essentielle à la nécessaire stratégie d'éducation financière pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux économiques et financiers et aux défis du « nouveau Monde ».... »

LES LAURÉATS

Prix Turgot

- Olivier Babeau : *Le nouveau désordre Numérique* - Buchet-Chastel



Jean-Louis Chambon, Jean-Claude Trichet, Olivier Babeau et Bruno Angles, Président du Cercle Turgot.

Prix du jury

- Joëlle Toledano : *GAFAs reprenons le pouvoir* - Odile Jacob

MENTIONS D'HONNEUR EX-AEQUO

- Bertrand Badre : *Voulons-nous (sérieusement) changer le monde ?* - Mame éditions
- Céline Bessière et Sibylle Gollac : *Le genre du Capital* - La Découverte
- Robert Boyer : *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie* - La Découverte

Crédit photo ©JSS



Jean-Louis Chambon, Jean-Claude Trichet, Christine Lagarde, Joëlle Tolédano, Olivier Babeau, Bruno Angles, Bertrand Badre, Céline Bessière, Sibylle Gollac et Robert Boyer.

PALMARÈS DES PRIX SPÉCIAUX

Prix Turgot du Jeune Talent

- Sylvain Bersinger : *Les entrepreneurs de légende français* - Enricks-B éditions

Prix Turgot des ouvrages collectifs

- Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel : *Le pouvoir de la destruction créatrice* - Odile Jacob

Prix des directeurs financiers : DFCG - Turgot

- Pierre-Antoine Donnet : *Le leadership mondial* - éditions de l'Aube

Prix Turgot Recherche stratégique

- François Heisbourg : *Le temps des Prédateurs* - Odile Jacob

GRAND PRIX D'HONNEUR DE LA 34e EDITION

- Madame Christine LAGARDE Présidente de la Banque Centrale Européenne pour l'ensemble de son œuvre.



Jean-Louis Chambon, Isabelle Béné, conceptrice du trophée du Prix Turgot, Jean-Claude Trichet et Christine Lagarde.



GRUPE AGRICA

Un engagement responsable pour le monde agricole

AGRICA s'est engagé dès 2006 dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'engagement social, inscrit dans la nature même du Groupe, s'illustre par sa gouvernance paritaire et ses activités solidaires en matière de protection sociale, mais également par des actions ancrées dans son identité agricole. Deux grands axes caractérisent ce choix et cet engagement depuis plusieurs années : l'investissement responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Conjuguer investissement et responsabilité sociale

En 2008, AGRICA a mis en place une politique d'investissement responsable, qu'il n'a cessé de faire évoluer. Il a notamment publié sa **Charte ISR** en 2018. Signataire en 2019 des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)**, AGRICA investit significativement dans les fonds à dimension sociétale, écologique ou centrés sur une démarche de création de valeur **ESG** (environnement, social et gouvernance).

Afin d'ancrer cette démarche dans sa mission agricole, le Groupe a récemment contribué, en tant qu'investisseur de référence, au lancement de «**Terroirs et Avenir : la SICAV du monde agricole**» afin de développer les investissements à caractère social.

Améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des familles du monde agricole et assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles : tels sont les engagements que doivent démontrer les sociétés constituant le portefeuille de ce nouveau support financier qui vient encore renforcer la politique d'investissement responsable du Groupe.

Labellisée ISR, cette SICAV s'est classée 1ère de la catégorie Morningstar « Actions Secteur Agriculture » en 2020.



Agir pour préserver et mieux partager nos ressources alimentaires

Initié en 2015 par la première édition des **Trophées AGRICA** de lutte contre le gaspillage alimentaire, notre engagement pour une meilleure gestion des ressources alimentaires s'est pérennisé et élargi.

Au-delà de l'encouragement qu'ils constituent, les Trophées AGRICA sont un vecteur de sensibilisation, et pour aller plus loin, une **plateforme anti-gaspi** a été créée en 2020 sur le site internet du Groupe.

Elle répertorie les initiatives des participants aux éditions successives des Trophées, informe sur l'actualité des lauréats et deviendra, à terme, un véritable observatoire, cartographiant les actions et les tendances de la lutte contre le gaspillage alimentaire en France.

Rendez-vous à l'automne pour découvrir les lauréats de la 7e édition des Trophées AGRICA !

